

**Rapport N° 148/2019**

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini, intitulé « un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses »**

---

Nyon, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 21 mars 2019, à la Salle des Maquettes. Elle était composée de Mme Corinne Vioget Karadag, Messieurs Patrick Buchs, Jacky Colomb, Philippe Glasson, Sadik Krasniqi et Sacha Soldini.

MM. Volker Kirchner et Pierre Patelli étaient excusés. En l'absence du 1<sup>er</sup> nommé, Madame Corinne Vioget Karadag a officié en tant que présidente et rapportrice.

MM. Maurice Gay, Municipal du Service de l'Urbanisme et Bernard Woeffray, chef de service, étaient présents pour développer le rapport-préavis et répondre aux questions de la commission qui les remercie de leurs explications et réponses.

**Présentation**

M. Maurice Gay détaille le rapport et précise que le postulat a été étudié avec soin, au sein du service de l'Urbanisme et également avec le délégué économique. Rapidement il a été clair qu'un mini-golf urbain ne favoriserait guère la boucle des adresses ainsi que le mentionne le titre du postulat. En effet, le manque d'espace, vert ou urbain, au centre-ville ne peut pas se prêter à un parcours de mini-golf. Le mini-golf au sens même du postulat perd ainsi sa raison d'être.

Il est aussi précisé que le développement de la boucle des adresses reste un élément important du projet « Cœur de Ville » et est régulièrement traité à ce titre. La Municipalité préfère donc se concentrer sur Cœur de Ville plutôt que sur d'autres initiatives.

De plus, en cette période financièrement difficile et d'économies forcées, il est évident qu'un mini-golf urbain n'est pas prioritaire et ne peut être actuellement envisagé.

Au vu de ces deux aspects, le projet du postulat est considéré comme inapproprié par la Municipalité. Tout en saluant l'idée, la Municipalité a décidé de ne pas répondre favorablement.

Elle souligne cependant qu'elle s'est également penchée sur des alternatives, comme les marquages ludiques mais, tout en appréciant ces interventions, n'a pas non plus voulu aller au-delà de l'étude.

## **Questions**

Le postulant, M. Sacha Soldini confirme que le projet n'est de loin pas prioritaire et n'a jamais été jugé comme tel. D'ailleurs, le sujet du postulat n'était pas une demande d'installation d'un mini-golf urbain mais uniquement l'étude de la faisabilité d'un tel projet. Il s'étonne donc du rapport qui répond à une question qui n'a pas été posée ! Néanmoins, le sujet des coûts est jugé intéressant puisque, selon lui, ces derniers sont loin d'être irraisonnables. Cependant, il complète en précisant que les frais d'entretien seraient quasi nuls puisque compensés par les recettes de la location. De plus, un partenariat public-privé pourrait être élaboré, et une association comme Pro-jet ainsi que l'Office du Tourisme seraient certainement parties prenantes, ceci à moindre coût pour la Commune.

Il se réjouit cependant de savoir que la faisabilité du projet est confirmée.

Suite aux remarques sur la réponse hors-sujet au postulat, il est expliqué à la commission que c'est par souci de bien faire et que, dans l'hypothèse de la non-faisabilité avérée, des recherches complètes ont été faites. La commission est restée perplexe car il lui avait été clairement indiqué que le coût d'élaboration du présent rapport-préavis pouvait être estimé à CHF 5'000.- et que les conseillers communaux devaient en être conscients lors de dépôts de postulat ou autre.

## **Conclusion**

Dans son ensemble, la commission remarque que la Municipalité ne s'est pas focalisée sur la seule et simple question soulevée par les postulants mais qu'elle est allée au-delà de la demande. Par ce faire, elle a perdu de l'énergie et des ressources, tant humaines que financières, ce que la commission n'a pas apprécié de se l'être fait reprocher.

Cependant, elle est satisfaite de savoir que l'installation d'un mini-golf urbain est possible et se réjouit que ce projet puisse donc revenir à la surface dans quelques années, en un temps meilleur.

Même si la réponse au postulat est sous-jacente, la majorité de la commission, considère que le rapport-préavis ne répond pas au postulat proprement dit et, de ce fait, a décidé de ne pas en prendre acte. La minorité, de son côté, n'a pas jugé utile de soumettre un rapport de minorité puisque la dissension est davantage un souci de valeur.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 148/2019 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de son objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis 148/2019, valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini « Un mini-golf urbain à Nyon pour favoriser la boucle des adresses.

La majorité de la commission :

Mme Corinne Vioget Karadag, MM. Patrick Buchs, Jacky Colomb, Philippe Glasson, Volker Kirchner, Sadik Krasniqi, Sacha Soldini